

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

N° 2021-018

**Urbanisme - Cession d'une parcelle communale -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Bruno GUITTARD, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ROY.

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Nicole BRUANDET, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.
Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD
Jean-Marc MASSE à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Adeline BOIZARD.

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame LACAN, domiciliés 20 route de Blois 45130 SAINT-AY, ont présenté leur souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée E n° 1081, d'une superficie de 20 m², située à l'arrière de leur propriété.

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la Commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m² HT,

Considérant que Monsieur et Madame LACAN Xavier et Stéphanie ont donné leur accord pour cette valeur à 20 € du m² HT.

Considérant que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaire, sont à la charge de l'acquéreur,

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de vente de la parcelle communale cadastrée E n° 1081 à Monsieur et Madame LACAN d'une superficie de 20 m² au prix de 20 € le m² soit un total de 400 € HT.
- que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soient à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les promesses de cession et les actes authentiques en l'étude notariale de Saint-Ay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

29 MARS 2021

Le Maire,

Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.